

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey hamel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0b77767fff8513ed5ca67a96>

Date d'obtention : 2024-08-29 22:13:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

avec cette méthode je peux plus facilement arrêter
les dégâts. Il y a un protocole à suivre pour chaque situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

je vais pouvoir agir rapidement et suivre le protocole sexto en suivant les règles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

si c'est un cas impulsif ou malveillant alors je devrai agir différemment .